



Changement porte garage par locataire est ce autorisé

Par **fredf57**, le **01/11/2016** à **14:28**

BonjourrrrrJe suis locataire d'une maison, et la porte de garage est en métal brut, non isolée avec jour de 2 cm sur chaque coté et en haut et en bas, je vous laisse imaginer que ca commence a cailler dur dans le garage.rnrnDonc j'ai regardé pour isoler la porte cela me reviendrait a environ 150 euros je me dis que pour 150/200 euros de plus je pourrais mettre une porte de garage électrique en pvc isolée (basique certes) mais elle protégera mieux que le morceau de métal qui est en placernrnrnAi je le droit de changer la porte de garage ? est ce des travaux soumis a demande préalable au propriétaire ?rnrnLorsque je quitte les lieux (si un jour cela arrive) dois je remettre la porte manuelle ?rnrnParce que la c une amélioration à mon sens rnrnJe compte faire ces travaux a mes frais rnrnMerci de vos réponses

Par **amajuris**, le **01/11/2016** à **14:44**

bonjour,rnla porte de garage faisant partie du bien immobilier loué, vous ne pouvez pas la remplacer sans l'accord de votre bailleur et vous devez vous mettre d'accord sur le financement et si vous la laissez à votre départ.rnle prix que vous indiquez pour une porte de garage motorisée me semble peu élevé.rnsalutations

Par **fredf57**, le **01/11/2016** à **18:54**

merci, je verrais avec le bailleur avant d'entreprendre quoi que ce soit alorsrnrnPour le

financement je finance et je la laisse si je pars cette question la ne se pose pas.rnrnPour les prix en ce moment sur les sites de GSB elles sont a 350 euros en 20/40 double paroi pvc,

Par **amajuris**, le **01/11/2016** à **19:04**

ce n'est plus 150 € comme vous l'indiquiez dans votre premier message et même à 350 € une porte motorisée, cela me semble peu cher.

Par **cocotte1003**, le **02/11/2016** à **07:22**

Bonjour, attention le bailleur peut vous demander de remettre la porte initiale à votre départ. Faites un accord écrit avec votre bailleur, cordialement